

Prague, le 25 juin 2015

Les médias de service public appellent les dirigeants européens à adopter sans tarder un cadre clair et fort pour la neutralité du net

Déclaration de la 74e Assemblée générale de l'UER

Il est primordial d'assurer un Internet ouvert, transparent et sûr. Son caractère ouvert offre aux utilisateurs un accès libre et paritaire aux contenus, applications et services de manière non-discriminatoire, et permet au secteur du contenu et des applications d'atteindre les utilisateurs sans entrave venant de tiers. Il est à ce titre essentiel de permettre aux citoyens d'accéder facilement aux contenus de service public.

Les fournisseurs d'accès à Internet contrôlent les réseaux de distribution et sont désormais idéalement placés pour créer des espaces clos s'étendant de la production de contenus à l'interface de l'utilisateur. Il importe d'enrayer tout abus de position des contrôleurs d'accès.

Il est temps de mettre en place un cadre clair et efficace pour la neutralité du net : pour renforcer la liberté d'expression et le pluralisme, favoriser l'accès des citoyens à la connaissance, donner des incitations aux industries créatives européennes, soutenir l'économie et l'innovation.

Dans le cadre de la poursuite des discussions sur le Marché Unique des Télécommunications au niveau des Institutions européennes, nous exhortons les gouvernements européens à laisser une empreinte historique en établissant un cadre réglementaire fort pour garantir à l'avenir un Internet ouvert. Il s'agit d'un premier pas fondamental vers un véritable marché unique du numérique.

Des règles claires établies au niveau européen sont le meilleur moyen de créer la certitude juridique nécessaire à des investissements soutenus dans les contenus et applications numériques innovants. Un cadre fort posera des garanties durables pour la liberté d'expression et de communication à l'ère numérique et protégera le droit de diffuser des informations et des idées par tous types de médias, indépendamment des frontières.

- Le principe de non-discrimination applicable aux fournisseurs d'accès à Internet clairement énoncé devrait constituer l'une des pierres angulaires de la neutralité du net. Il ne doit y avoir ni discrimination ni hiérarchie des priorités au niveau des contenus, services applications. L'Internet ouvert doit être la norme.
- Les fournisseurs d'accès Internet ne doivent pouvoir offrir des « services spécialisés » qu'à condition qu'ils ne dégradent ou ne nuisent pas aux services d'accès à Internet.
- Les fournisseurs d'accès à Internet devraient avoir le droit de gérer le trafic uniquement dans des cas spécifiques et bien définis. A cet égard, les régulateurs doivent avoir des outils efficaces à leur disposition pour garantir un Internet ouvert.
- La transparence sur les pratiques de gestion de trafic est essentielle pour les citoyens.
